

Financer la méthanisation agricole

Communiqué de presse

Paris, le 13 avril 2015

Eligibilité de Méthanor au PEA-PME

Méthanor confirme respecter tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par l'article D.221-113-5 du décret d'application n°2014-283 du 4 mars 2014, à savoir :

- Effectif inférieur à 5.000 salariés
- Chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros annuel ou total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros

En conséquence, les actions Méthanor (FR011217710 ALMET) peuvent être intégrées dans les PEA-PME qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos de Méthanor

Coté sur le marché Alternext, Méthanor a pour vocation de financer et d'exploiter des projets d'énergies renouvelables, en axant prioritairement ses investissements sur la méthanisation agricole. La méthanisation agricole apporte une solution industrielle aux exigences environnementales en transformant par fermentation la matière organique en biogaz. Le biogaz est ensuite injecté dans le réseau de gaz ou utilisé pour générer de l'électricité par combustion et pour produire de la chaleur

L'électricité ou le gaz produits sont revendus à EDF ou GDF dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement et bénéficient de tarifs de rachat garantis pendant 15 ans. Ces contrats de rachats garantis par EDF ou GDF permettent d'offrir à Méthanor un rendement sécurisé sur 15 ans.

CONTACTS PRESSE

Méthanor

contact@methanor.fr T: 01 40 15 61 77

Ulysse Communication

Jean-Philippe Mocci

jpmocci@ulysse-communication.com - T: 06 71 91 18 83

Alexandra Nay

anay@ulysse-communication.com - T: 06 73 06 18 52